



Compte rendu du Comité Départemental d'Action Sociale du 17 octobre 2023

I. Présentation de la nouvelle organisation du service régional de l'action sociale

Une réforme de l'organisation de l'action sociale départementale est engagée à compter de janvier 2024. La réforme est présentée comme une volonté de répartir les charges de travail entre les différents délégués, en désignant un délégué référent au niveau régional pour chaque compétence (restauration, logement, vacances et loisirs, aide à la parentalité). Ces mêmes délégués continueraient d'être l'interlocuteur de premier niveau dans les départements mais une partie de leurs prérogatives actuelles seraient traitées au niveau régional.

La présentation a été faite aux organisations syndicales sans transmission de documents préalables, ce que nous avons regretté pour bien comprendre et analyser cette réforme. Le périmètre des missions des délégués référents reste mal défini à ce jour, et nous apparaît comme une complexification en ajoutant une strate régionale. L'inquiétude d'une charge de travail accrue pour les délégués s'est exprimée lors de ce CDAS.

La CGT Finances est intervenue pour rappeler l'origine de cette réforme. Les délégations départementales de l'action sociale ont connu ces dernières années d'importantes suppressions de personnels. Pour rappel, en 2012, la Moselle comptait 4 agents en plus du délégué départemental. Aujourd'hui, la délégation se compose de un agent et du délégué, et bientôt du seul délégué puisque l'agent ne sera pas remplacé après son départ en retraite.

Derrière les vœux pieux du Secrétariat général d'amélioration des conditions de travail des délégués et d'amélioration du service rendu aux agents, nous assistons à une restructuration faite de moyens alloués à l'action sociale.

Comment ne pas faire le parallèle avec les restructurations subies ces dernières années dans nos services ? Nous avons alerté la direction sur l'illusion d'une réorganisation en l'absence de moyens supplémentaires.

En réponse, le président du CDAS s'est engagé à dresser un bilan de cette réforme au 1^{er} semestre 2025.

II. Point sur les crédits d'actions locales 2023

Les organisations syndicales sont intervenues pour déplorer la non réintégration de la réserve dans le budget. Chaque année, une réserve réglementaire de 6 % est retirée du budget de l'action sociale locale et réallouée au budget de l'État. En cas de non emploi par l'État, cette réserve doit être restituée au CDAS. Depuis de nombreuses années, cette réserve n'est plus restituée, dégageant d'autant l'action sociale déjà en souffrance.

En raison de la différence entre les crédits alloués et ceux réellement engagés, il reste un reliquat à allouer avant fin 2023. Le CDAS a approuvé la proposition de la déléguée de redéployer ces crédits vers les consultations psychologue (fortement demandées) et les cartes Kadodrive. Les organisations syndicales ont relevé que l'augmentation des demandes de bon pour des séances de psychologue sont sans doute un indicateur du mal être des agents en lien avec la dégradation de leurs conditions de travail.

III. Point concernant la restauration

La CGT Finances déplore l'augmentation du prix de la restauration à la cantine de l'HIA de Legouest, augmentation due à la hausse des frais d'admission, et qui intervient dans un contexte inflationniste déjà difficile à supporter pour les agents. Il a par ailleurs été rappelé que les ouvertures de cartes de cantine doivent se faire directement auprès de la déléguée de l'action sociale. Si elle est faite auprès d'un autre intervenant, l'agent court le risque que son indice ne soit pas pris en compte dans le calcul de l'octroi de la PIM.

Suite aux travaux menés au Centre des Finances Publiques de Forbach, un nouvel espace de restauration a été aménagé pour les agents du SIP. Une visite de poste effectuée récemment nous a permis de constater le mécontentement de nos collègues dans ce service. Il apparaît en effet que l'espace de restauration est tout à fait inadapté, notamment du fait de l'absence de tables et de chaises pour permettre de s'asseoir lors de la pause repas. Résultat, les agents ont installé des tables et des chaises dans le couloir, où ils déjeunent. Ils ont exprimé le souhait de voir réaménager l'ancien espace de restauration collective, afin de pouvoir y déjeuner à nouveau.

Cette question avait déjà été soulevée par la CGT en Comité social d'administration (CSA), et il avait été répondu aux organisations syndicales que ce point était à régler avec la délégation départementale d'action sociale. Nous avons donc présenté ce cas lors de ce CDAS, et il apparaît que la déléguée n'avait pas été informée de cette volonté de réaménagement de l'ancien espace repas. Elle souligne que ces questions doivent être remontées par le responsable du site à la délégation et s'inquiète quant aux crédits qui lui seraient alloués pour pouvoir mener cette action, sachant que les crédits attribués pour ces questions sont généralement d'un montant très inférieur aux crédits demandés. Nous avons rappelé que les agents ne réclament pas d'aménagements plus avancés que des tables, des chaises, et un espace adapté pour les repas (contrairement au couloir du SIP). Ce mobilier serait apparemment encore disponible sur place, donc l'aménagement de ce nouvel espace pourrait probablement se faire sans coût particulier. Nous avons invité la déléguée à se rendre sur place afin de mesurer la faisabilité du projet ; si celle-ci ne nous a pas confirmé s'engager en ce sens, elle a en revanche indiqué que cette situation la préoccupe.

Nous avons également interrogé la Direction quant à l'usage des fonds restants après la fermeture du restaurant administratif de Sarrebourg, au 1^{er} août dernier. Il nous a été répondu que l'association de gestion est encore en liquidation à l'heure actuelle, et qu'il était donc impossible d'évoquer de montant précis pour le moment. Il resterait cependant bien un reliquat qui sera normalement versé à l'association de gestion de restaurant inter administratif la plus proche. Ce serait donc très probablement l'AGRAM qui bénéficierait de ce reliquat à terme. Affaire à suivre...

IV. Questions diverses

Aucun appel à bénévoles n'a été effectué pour la gestion de l'arbre de Noël cette année. Interrogée à ce sujet, la délégation nous a répondu qu'elle disposait d'un vivier de bénévoles déjà suffisant, composé notamment de membres du CDAS et de retraités. Nous l'avons invitée à ne pas hésiter à solliciter plus largement l'ensemble des agents au besoin, ceux-ci pouvant trouver du plaisir à s'investir bénévolement.

La CGT a enfin soulevé une interrogation concernant la mise en œuvre d'une priorité pour les agents n'ayant pas pu participer à une activité faute de place suffisante (ce qui concerne notamment Europapark). La déléguée a confirmé s'être engagée suite au groupe de travail à ce sujet et que le nécessaire serait mis en œuvre afin que les agents concernés soient prioritaires pour l'action suivante.